CÉDER SON ENTREPRISE

PACK TRANSMISSION

OBJECTIF

Vous souhaitez connaître précisément la valeur de votre entreprise ?

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace vous accompagne dans votre projet de transmission en vous proposant une évaluation de votre fonds artisanal ou de vos parts sociales. L'analyse de votre entreprise et de ses bilans permet d'en dégager les points forts et les points d'amélioration dans l'optique d'un projet de cession. Cette analyse permet, après retraitement de vos bilans et comptes de résultat, de fonder une valorisation du fonds ou des parts sociales.

Une fourchette de prix sera déterminée grâce à notre expérience du marché de la transmission / reprise et notre savoir-faire en termes d'analyse. La valorisation est établie selon plusieurs méthodes adaptées à chaque situation. Un rapport d'évaluation détaillé vous sera remis et expliqué.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout artisan immatriculé à la CMA

TARIF*

360 € TTC pour une entreprise de moins de 10 salariés
540 € TTC pour une entreprise plus de 10 salariés

*Les conditions générales de vente peuvent être retirées auprès de votre chargé de développement économique.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Entretien individuel avec le chef d'entreprise
Remise et explication du rapport

Durée de l'entretien de diagnostic : 3 heures
Durée de la réalisation du rapport : 1,5 jour
Durée de l'entretien de restitution : 2 heures

CONTACTS

Chargés de développement économique - Transmission :

→ **BAS-RHIN**
Nicolas MOUGIN
03 88 19 79 27
nmougin@cm-alsace.fr

→ **HAUT-RHIN**
Jean-Marc DELLENBACH
03 89 46 89 17
jmdellenbach@cm-alsace.fr

UNION EUROPEENNE
L'opération « Dispositif d'accompagnement des créateurs, repreneurs et cédants d'entreprises artisanales en Alsace » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds social européen.